34e ANNEE N° 2655 — PARAIT LE SAMEDI — 10 MARS 1923

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, [port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence Havas*, 62, Rue de Richelieu, et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,50
Commerciales (la ligne) 0.60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.

LETTRE DE PARIS

Combien de Députés ? Comment seront-ils élus ?

8 Mars 1923.

Ce fut un bel effet de surprise quand on apprit dans les couloirs du Palais-Bourbon que le Gouvernement demandait le maintient du nombre actuel de députés.

Comment ! M. Poincaré prenait ainsi position contre les proportionnalistes ? Les tortionnaires du suffrage universel n'en revenaient pas. Ils ont cependant repris leurs sens au bout de huit jours et fait rejeter le projet ministériel à la Commision. La Chambre les suivra-t-elle ?

Que les députés soient 530, 580 ou 626, ce n'est pas ce qui importe. Nos gaspilleurs du Parlement ne sauraient invoquer la raison d'économie. Ils se sont alloués comme premier acte législatif 12.000 frs. par an, ce qui a fait 7 millions 1/2 de dépenses ; ils ne compenseraient pas cette dépense en votant la proposition Cautru qui ne réduirait que de 1.242 mille francs la dotation de la Chambre.

Le projet de loi gouvernemental s'appuie sur des considérations qui ne sont pas sans justesse. En réduisant à 530 le nombre des députés on détruit l'équilibre entre les deux Chambres, car les sénateurs sont 314. Il est bon que dans le Congrès national les représentants du suffrage universel soient le double environ de ceux du suffrage restreint.

D'autre part, il est pénible et injuste d'enlever 16 sièges aux départements dévastés sur les 89 qu'ils ont. Si leur population a été si fortemenl diminuée, c'est qu'ils ont souffert davantage de la guerre.

Mais ce n'est pas sur le projet Cautru ou sur celui du gouvernement que la bataille va se livrer. C'est sur la R. P. intégrale.

Point n'est besoin de fréquenter assidûment la salle des Pas-Perdus de la Chambre pour connaître l'opinion intime de la grande majorité des députés. Les trois quarts d'entre eux voteraient le retour au scrutin d'arrondissement si leur vote était secret. Mais, — admirez leur courage ! — le *Journal Officiel* devant porter aux électeurs les noms de ceux qui se sont prononcés pour ou contre la R. P., ils se souviennent des propos qu'ils ont tenus naguère, des brocards lancés contre les "mares stagnantes" et ils n'osent pas déclarer tout simplement qu'ils se sont trompés et que le scrutin bien français est le scrutin uninominal.

Il y a donc bien des chances pour que les débats qui s'engagent n'aboutissent pas. La représentation proportionnelle, votée par une majorité diminuée à la Chambre, sera repoussée au Sénat et les élections se feront avec le mode actuel de scrutin si discrédité qu'il soit.

Toutefois, il y a une toute petite chance, une seule petite chance pour le scrutin d'arrondissement : le Sénat ayant repoussé la R. P. sous quelque forme qu'on la lui aura soumise les Socialistes acceptant le scrutin uninominal, celui-ci pourrait être voté après de brèves discussions.

Ce serait trop beau. N'y comptez pas trop Electeurs républicains.

On aide les études médicales .....en Amérique

La Fondation Rockefeller, qui vient de voter 50.000 dollars pour aider les études médicales dans l'Europe Centrale, a donné à la France depuis six ans la somme de 2.276.000 dollars, sans compter les 75.000 dollars donnés à l'Institut Pasteur.

Si on compte le dollar à douze francs, cela fait un total de 28.212 000 francs comme apport d'une seule œuvre américaine,

Quand nous maudissons *l'égoïsme* américain, demandons-nous si nous aurions été capables d'un égoïsme de même envergure, à supposer les roles renversés.

MI-CAREME

GRANDES FÊTES DU PRINTEMPS

les 1, 2, et 3 Avril 1923

L'accueil fait par la population aux quêteurs qui au cours de cette semaine ont recueilli les oboles nous autorise à dire que les fêtes du printemps remporteront un éclatant succès. Dans le milieu de la jeunesse chacun s'ingénie à trouver une idée et l'émulation que nous constatons paraît de bon augure à la réussite du corso.

Le programme, élaboré dans ses grandes lignes, nous promet des bals, une redoute, des végliones et des concerts de musique.

Le Comité, lui aussi, ne reste pas inactif. Son président fait toutes démarches utiles auprès des autorités militaires à l'effet d'obtenir la fanfare du 23e chasseurs de Gap. Les pourparlers engagés paraissent jusqu'ici favorables et il n'est pas improbable de voir cette excellente fanfare défiler dans nos rues.

Avant l'exécution du programme officiel un avant programme, préparatoire à ces fêtes, a été dressé. il comprend pour le 17 mars au Casino, la grande redoute que donne le comité des fêtes et qui sera desservie par l'excellent orchestre du Beau Max Les entrées sont ainsi fixées : Messieurs et dames non masquées 3 frs. entrée libre pour les dames travesties. La salle sera illuminée aux couleurs de la redoute.

Si nos renseignements sont exacts, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le succès de cette redoute est assuré tant par la nombreuse assistance qui y participera que par le travesti de bon goût que revêteront les demoiselles. Ce sera certainement une soirée toute de joie et de bonne humeur qui n'excluera nullement la bonne tenue et une parfaite correction.

Signalons qu'aucun déguisement autre que celui indiqué par le Comité ne sera admis dans le bal, c'est donc dire que toutes les demoiselles devront revêtir ces trois nuances, qui d'ailleurs sont de bon goût et font très bien pour la circonstance. D'ailleurs un manequin exposé dans le magasin des lots, donne une idée de ce que peut produire l'effet de ces trois nuances réunies.

Le 18 mars, "Les Touristes des Alpes" donneront un concert à l'Eldorado au profit de la caisse du Comité. Entrée : 1 franc

A 9 heures du soir, toujours à l'Eldorado, Grand Véglione, avec l'orchestre du Beau Max. Des intermèdes de chants auront lieu. Entrées, cavaliers et dames non masquées 2 fr. entrée libre pour les dames masquées

Le programme officiel porte pour le 1er avril un grand festival musical, des feux d'artifice et un grand bal public ; le 2, Grand Corso fleuri et carnavalesque, bal, amusements, etc. Le Corso comporte 6.000 francs de prix.

Comme toujours une tombola est organisée. Cette année le Comité a voulu faire les choses grandiosement, et offre pour 1er lot une superbe chambre à coucher de la valeur de 1500 francs exposée dans le magasin de M. Pellegrin, ébéniste rue Droite.

D'autres lots assez importants accompagnent le premier. Les personnes désireuses d'offrir des lots peuvent les remettre soit au président, soit aux quêteurs ou encore dans notre magasin de librairie. D'avance le Comité remercie les généreux donateurs. Les billets seront offerts dans tous les magasins au prix de 1 fr.

Annonçons enfin, que le programme comporte également un numéro sensationnel Le comité, ne voulant pas rester en arrière sur tout ce qui a trait aux innovations, a décidé que ces fêtes comporteraient l'élection d'une reine qui sera couronnée comme telle par sa beauté. En tout bien tout honneur, toutes les jeunes filles de Sisteron peuvent participer à ce concours.

Au sujet de l'élection de la Reine de Beauté nous tenons à faire connaître aux demoiselles que le choix de la Reine et de ses deux demoiselles d'honneur sera fait par elles-mêmes. Il leur appartient donc de se consulter et de procéder à l'élection. Dès que leur choix sera fait, une réunion préparatoire aura lieu à la Mairie mardi 13 mars à 2 h. de l'après-midi à laquelle assisteront le président du comité et les deux vice-présidents. A cette réunion les demoiselles ou leurs déléguées feront connaître le résultat de leur choix qui sera secrètement gardé jusqu'à sa proclamation qui aura lieu le jeudi 15 à 10 h. du soir au Casino. Afin de donner à cette cérémonie un ca-

© VILLE DE SISTERON

chet discret et de bon goût les Touristes des Alpes prêteront leur gracieux concours.

L'heureuse élue se verra attribuer un carnet de Caisse d'épargne de 100 francs et figurera au corso sur le char du Comité entourée de ses demoiselles d'honneur.

Cette élection n'a rien d'humiliant, au contraire elle est toute à l'honneur de celle qui en sera l'heureuse élue.

Le Vote de nos Députés

La Chambre des Députés discute actuellement le projet de loi tendant à l'institution d'un double décime sur l'ensemble des contributions.

Dans sa séance de lundi dernier 5 Mars M. Baron, député des B A a déposé un amendement tendant à la conversion obligatoire des titres au porteur en titres nominatifs. Cet amendement a été repousse par 385 voix contre 84.

M. Baron a voté pour. MM. P. Reynaud et Andrieux ont voté contre, M. Anglès s'est abstenu.

Dans la même séance la Chambre a adopté par 302 voix contre 229 la prise en considération d'un amendement de M Vincent Auriol portant que tous les titres au porteur ne pourront être cédés que par voie d'endossement avec avis obligatoire du dit endossement à la Société, Ville ou Etat émetteurs. De cette façon tous les possesseurs de titres au porteur seront connus et ne pourront échapper à l'impôt.

Ont voté pour la prise en considération : MM. Anglès, Baron Andrieux et Reynaud.

Caisse de Réassurance des Mutuelles-Bétail des Basses-Alpes

La caisse de réassurance des mutuelles agricoles du département a tenu son assemblée générale le 17 janvier dernier, sous la présidence de M. Autran Ernest.

Etaient présents : MM. Trabuc, Tartanson, Martin, Blanc, Donnadieu, représentant chacun une mutuelle ; Niquet, Barnel ; une dizaine de mutuelles avaient aussi délégué régulièrement leurs pouvoirs.

M. le Préfet, toujours préoccupé des intérêts agricoles du département, assistait à la réunion ainsi que M. d'Herbès, président de l'Office agricole ;

L'ordre du jour comportait les questions suivantes : 1° Rapport du trésorier sur l'exercice 1922 ; 2° Lettre du Président de la Caisse Nationale de réassurance des mutuelles agricoles invitant les caisses déficitaires à élever leurs primes afin d'assurer leur fonctionnement normal ;

3° Loi du 15 décembre 1922 sur les accidents du travail ;

4. Renouvellement du bureau.

M. Niquet, directeur intérimaire des Services Agricoles, qui a assumé la gestion de la Caisse départementale presque toute l'année, donne le compte rendu financier. Il ressort de son rapport très documenté que si le nombre des sociétaires n'a guère augmenté depuis 1921, il n'en est pas de même des capitaux assurés, dont l'augmentation se traduit par plus de 200.000 francs. Les primes payées par les sociétaires ont suivi naturellement la progression.

Le nombre des mutuelles affiliées à la caisse départementale était de 21 en 1922 ; mais depuis le 1° janvier 1923 trois nouvelles mutuelles créées par les soins de la Direction des Services Agricoles, sont venues s'ajouter à ce groupement : ce sont celles de Bras-d'Asse, de Reillanne et de Puimoisson.

Le nombre des sinistrés survenus en cours d'exercice s'est élevé à 10 dont 4 bovidés et 6 équidés représentant en tout un capital assuré de 13.806 francs. En tenant compte de l'utilisation des dépouilles, il a été versé aux ayants-droit 10.952 francs d'indemnités.

D'après le mouvement des fonds, le résultat financier de l'exercice 1922 s'établit comme suit :

Total des recettes.....	18.628.55
Total des dépenses.....	12.249.88
Différence en faveur des recettes	6.378.67

La situation du fonds de réserve d'après le compte tenu par la caisse régionale de Crédit agricole de Manosque se chiffre par un solde créditeur de 47.679 fr.

M. le Président donne lecture d'une lettre du Président de la Caisse Nationale qui appelle l'attention des Caisses affiliées sur le rapport Tournan (congrès de Niort, juin 22) et invite les caisses difficitaires à élever le montant de leurs cotisations afin d'assurer leur fonctionnement normal.

D'après le compte rendu qui vient d'être fait, la Caisse départementale des Basses-Alpes, n'est pas déficitaire vis-à-vis de la Caisse Nationale, mais si, faisant état des exercices 1920, 1921 et 1922, on considère séparément l'assurance des bovidés et celle des équidés, on arrive aux constations suivantes :

a) Que l'assurance des bovidés a conduit à des pertes dont le montant a été couvert par un prélèvement fait au détriment des bénéfices réalisés sur les équidés :

(b Que le pourcentage des sinistres et notablement supérieur à la prime de base.

On peut en déduire que cette prime de base, qui est de 1,25 o|o, est trop faible et qu'il convient de la relever si l'on veut maintenir la vitalité des mutuelles locales

Cette situation est naturellement imputable à la disproportion qui existe entre le nombre des équidés et des bovidés assurés, et aussi à ce fait que parmi ces derniers on assure surtout des vaches laitières et des animaux d'élevage dont la mortalité est plus élevée que celle des animaux de travail. Quoi qu'il en soit, la situation méritait d'être signalée car elle peut engager l'avenir Aussi après discussion, il a été décidé de majorer de 0,50 o|o la prime de base sur les bovidés et de la porter de 1 25 à 1,75 o|o. Mais il est bien entendu que cette majoration ne sera imposée aux mutuelles qu'à partir du 1er janvier 1924 pour ne pas modifier la situation actuelle et respecter les engagements pris entre mutuelles locales et Caisse départementale.

M. le Président saisit ensuite l'Assemblée de la loi du 15 décembre 1922 qui étend aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail. La Caisse Nationale se préoccupant de la création éventuelle de mutuelles accident calquées sur l'organisation de mutuelles-bétail, il y a lieu d'attendre de nouvelles instructions à ce sujet.

Enfin, les pouvoirs des membres du Bureau ayant expiré le 31 décembre 1922 (art. 7 des statuts), il est procédé à leur renouvellement. Sont proposés et élus à l'unanimité :

MM. Autran Ernest à Annot, président,
Trabuc Diogène à Mallemoisson, vice président,
Tartanson Joseph à Digne, secrét.
Barnel Edmond à Digne, trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h. 30.

Chronique Locale

SISTERON

— Convocation —

En prévision de la sortie de la musique qui aura lieu le 18 Mars, Messieurs les musiciens sont priés d'assister régulièrement aux répétitions.

Cercle de la Fraternité

Pour continuer l'heureuse série des bals, le Cercle de la Fraternité offre demain soir un bal à ses membres actifs et à leur famille avec le concours de l'orchestre du Boumas

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes demande des jeunes gens sachant monter à cheval pour former un peloton de cavaliers et une section de pompiers.

S'adresser au Président.

L'avenir du Prolétariat

Les membres retraités de cette société, sont informés que la part de dividende qui leur revient, leur sera payée le dimanche 11 courant de 14 à 16 heures, à la Caisse d'Epargne.

Syndicat du canal St-Tropez

Les membres du Syndicat du canal de Saint-Tropez ont appris avec plaisir qu'après la plaidoirie de notre député, Me Paul Reynaud, la Cour d'appel d'Aix vient de réformer le jugement rendu par le Tribunal de Sisteron il y a un an. Elle a donné entièrement gain de cause au Syndicat et a ordonné la destruction dans le délai de trois mois des ouvrages construits sur le canal par un de ses membres, M. Bontoux Ce procès était d'une importance capitale pour l'avenir du canal qui fait depuis un siècle et demi la richesse du quartier de la Baume

— o —

Le bal préparatoire

La Fanfare du Boumas a été très bien inspirée lorsqu'elle a donné son bal préparatoire du 4 mars. Des masques mis avec élégance, s'étaient en grand nombre, donné rendez vous dans la salle de l'Eldorado Comme toujours, l'orchestre aux danses entrainantes, a fait valser ces joyeux drilles jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le succès de ce bal est de bon augure pour ceux à venir.

Appel aux retraités des Basses-Alpes

L'association des retraités civils et militaires de Digne a, dans sa séance du 25 février dernier, émis le vœu qu'il se cré, dans chaque canton du département, un groupe autonome de retraités qui, après sa constitution, se rattacherait à une fédération départementale à organiser.

Au moment où la loi sur les pensions va venir en discussion devant le Parlement, il est indispensable que l'union s'établisse entre tous les retraités Pour obtenir des résultats sérieux et rapides, nous ne devons pas combattre en ordre dispersé, il faut marcher en un bloc puissant pour que la masse des retraités recueille le fruit de son union.

Les retraités trouveront à la mairie de chaque chef-lieu de canton des Basses-Alpes une communication leur faisant connaitre les dispositions envisagées par le groupe de Digne pour la constitution rapide d'une fédération départementales, et leur demandant d'y adhérer sans retard.

— Casino-Cinéma —

Samedi 10 mars, et dimanche 11 en matinée, au Programme :

La Tache Originelle, drame en 5 parties,
Pathé revue, actualités.
LA BAILLONNÉE, 3e épisode : les sans pitié.
LUI fait son voyage de noces. comique

Le piano sera tenu par M. Bombled, chef de musique.

Prix des places : parterre, 2 fr. ; galerie, 1 fr. 50 en soirée. En matinée entrée générale, 1 fr. 50 ; Enfants, 1 fr.

ON DEMANDE un apprenti Typo à l'Imprimerie du *Sisteron-Journal*.

Bons du Trésor 6 o/o à trois, six ou dix ans

L'Emission des Bons du Trésor 6 0/0 à trois, six ou dix ans d'échéance est ouverte depuis le Lundi 5 Mars, aux guichets de toutes les caisses publiques et des principaux Etablissements de Crédit.

Ces Bons 6 0/0 seront remboursables, au gré des porteurs, dans les conditions que voici :

à 500 francs le 8 décembre 1925
à 515 francs le 8 décembre 1928
à 540 francs le 8 décembre 1932

La prime d'amortissement atteindra 45 francs pour les Bons qui seront conservés jusqu'en décembre 1932. Le revenu net des Bons 1923 dépasse donc sensiblement le taux de 6 0/0.

Les souscriptions sont reçues en numéraire à raison de 495 francs par titre de 500 francs. Mais les porteurs de Bons 1921 venant à échéance le 8 juin prochain peuvent souscrire, en échangeant simplement leurs anciens titres pour les nouveaux et ils percevront le premier coupon dès le 8 juin.

Enfin les Bons 6 0/0 1923 seront acceptés en paiement des futurs Emprunts de consolidation avec une bonification d'au moins 1 fr. 25 par titre de 500 francs.

Les nouveaux titres 6 0/0 sont délivrés, sans formalité et sans délai, soit au porteur, soit à ordre et ils peuvent être barrés. Rien n'est donc plus aisé que de souscrire aux Bons du Trésor 6 0/0 qui constituent un placement offrant des garanties et des avantages incomparables.

L'émission sera close au plus tard le samedi soir 7 avril.

ETAT-CIVIL
du 2 au 9 mars 1923

NAISSANCES

Yvonne-Mauricette Jeanne Andrieu, rue de la Mission.
Marcel-Henri-Emile Moulet, Bourg-Reynaud.

Mariage

Décès

Néant.

M Edouard RAVOUX, Nouveautés, *Grand' Place* à **Sisteron**
a le plaisir d'aviser sa fidèle clientèle que par suite d'achats faits avant la hausse, il continue à vendre ses marchandises, notamment les **toiles** et les **cretonnes**, à des prix bien inférieurs aux cours actuels.

Mobilier à Vendre

S'adresser à Madame **NER**, rue Saunerie, Sisteron

CONFETTI UNICOLORES
en vente à la Librairie LLUTIER, 25, Rue Droite, Sisteron.

Etude de Me Guillaume Buès,
Capacitaire en Droit,
Successeur de Me BOREL
notaire à Sisteron (Basses-Alpes)

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me **Buès**, notaire à Sisteron le vingt-deux février mil-neuf-cent-vingt-trois, Monsieur Michel **Lovichi**, débitant de tabac et marchand d'articles de fumeurs à Sisteron a vendu à Monsieur Léon-Auguste **Samuel**, limonadier demeurant à Sisteron : les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce d'articles de fumeurs auquel est adjoint un débit de tabac exploité à Sisteron, rue Droite, No 25.

Oppositions à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Me **Buès**, notaire domicile élu.

Pour 2e et dernière insertion :

G. Buès.

© VILLE DE SISTERON

Conseil aux Enrhumés

Si un rhume n'est point guéri par de simples soins hygiéniques, s'il survient de la gêne dans la respiration, il faut employer de suite, pour éviter les complications possibles, la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède calme instantanément les souffrances, l'oppression, la toux des vieilles bronchites ainsi que les plus violents accès d'asthme, de catarrhe. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Boulevard Magenta, à Paris.

EMISSION de BONS du TRESOR

à 3, 6 et 10 ans,
6 0/0 nets d'impôts

Remboursables à :

500 francs le 8 décembre 1925 ;
515 francs le 8 décembre 1928 ;
540 francs le 8 décembre 1932.

PRIX D'EMISSION : 495 fr.

Les Bons du Trésor 1921 à échéance du 8 Juin 1923 sont échangés au pair contre les nouveaux Bons.

On souscrit sans frais à la

Banque des Alpes

(Ancienne Banque Chabrand et Caillat) Place du Tivoli, **SISTERON.**
Bureau ouvert tous les jours.

Etude Me Aimé **BERTRAND**, huissier à **Sisteron**

VENTE
Volontaire aux Enchères Publiques

Il sera procédé le **lundi 19 mars** mil-neuf-cent-vingt-trois à **11 heures**, jour de foire à Sisteron, devant la gendarmerie à cheval de la dite ville, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux Enchères publiques :

1° **d'un CHEVAL** de 16 ans, taille 1 m. 54, bai brun, de la gendarmerie de La Motte-du-Caire ;

2° **d'une JUMENT**, de 11 ans, taille 1 m. 55, alzan, de la gendarmerie de Sisteron.

La vente se fera au comptant sous-peine de folle enchère.

Les frais seront annoncés avant la vente et payés en sus du prix d'adjudication.

L'huissier chargé de la vente,
signé : A. BERTRAND.

Etat Français

EMISSION
de
BONS du TRESOR 1923

Intérêts : 6 0/0 nets
Payables semestriellement
Prix : 495 francs par titre,
payables soit en espèces, soit par la remise d'un Bon du Trésor 1921.
Remboursement au gré des porteurs :
au pair de **500** fr. le 8 décembre 1925
à raison de **515** fr. le 8 décembre 1928
à raison de **540** fr. le 8 décembre 1932

Les souscriptions sont reçues sans frais à la

SOCIETE GENERALE
DIGNE 15, boulev. Gassendi, et à son **Bureau de Sisteron,** *rue Droite.*
(Samedi et jours de foire).

Etude de Me Aimé **BERTRAND**, Huissier à Sisteron (B.-A.)

VENTE VOLONTAIRE
Aux Enchères Publiques

Il sera procéde le **Lundi 19 mars** mil-neuf-cent-vingt-trois, à **14 heures**, à Sisteron, rue Saunerie, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux Enchères Publiques de :

1 moto Peugeot, 2 3/4 H. P. ;
1 — — , sans magnéto ;
1 — — , 3 H. P. ;
1 — Derouzière, 2 1/2 H. P. ;
1 — Griffon, 3 H. P. ;
1 moteur Aster, 4 H. P. ;
1 — , 2 cylindres ;
3 vélos, 1 soufflet de forge ;
1 perceuse, 1 lampe à souder
2 tubes, 1 filliére ;
1 chignole à percer ;
1 magnéto auto ;
1 burette auto ;
1 appareil photo 9x14 ;
1 — — 4x5 ;
1 phono à cylindre sans diaphragme
1 phono, 1 accordéon ;
1 clarinette, 13 clés ;
1 — 24 clés système Boëm
et autres machines et articles divers.

La vente aura lieu au comptant.

Il sera perçu le 18 0/0 en sus du prix d'adjudication.

L'huissier chargé de la vente :
Signé : **A. Bertrand**

Etude de Me **LABORDE**, notaire à **St-Geniez** (B.-A.)

Vente de Fonds de Commerce

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me **Laborde**, notaire à St-Geniez, le premier mars mil-neuf-cent-vingt-trois, Monsieur Victorin **Reymond**, épicier et Madame Eulalie **Reymond**, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Gabriel **Michel**, épicier demeurant ensemble à Sisteron, agissant conjointement solidairement entr'eux ont vendu à Monsieur Louis **Imbert** et à Madame Marie-Joséphine **Lubin**, époux, demeurant à Sisteron le fonds de commerce d'épicerie qu'ils exploitent à Sisteron, dans un immeuble appartenant à Madame Veuve Barneoud rue Saunerie, N° 3.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion en l'étude de Me **Laborde**, notaire à St-Geniez, domicile élu.

Pour première insertion :
L. Laborde.

Etude de Me Guillaume Buès,
Capacitaire en Droit
Successeur de Me BOREL
Notaire à **Sisteron** (Basses-Alpes)

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me **Buès**, notaire à Sisteron le dix-huit février dix-neuf-cent-vingt-trois, Monsieur Louis-Joseph **Belle**, horloger, demeurant autrefois à Sisteron actuellement à Saint-Auban, commune de Château-Arnoux, a vendu à Monsieur Florentin--Emile--Marius **Imbert**, horloger et à Madame Antonia-Maria-Félicie **Eysseric** son épouse, demeurant ensemble à Sisteron : les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce d'*Horlogerie et Bijouterie* connu sous le nom de "Bijouterie Belle" exploité à Sisteron rue Droite, N° 53.

Oppositions à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Me **Buès**, notaire, domicile élu.

Pour 2e et dernière insertion :
G. Buès.

Acheterais Alambic d'occasion

très bon état, contenance 150 à 200 l.
Ecrire au bureau du Journal.

TUBERCULEUX GUÉRIS

par le traitement à base d'*ELIXIR DUPEYROUX*: *M. Gaston DECUQ, ouvrier au Bon-Sauveur, à Albi (Tarn)*, atteint depuis six mois d'une bronchite aiguë tuberculeuse au 2me degré avec crachements de sang, douleurs aiguës à l'omoplate droite, fatigue à la marche et au réveil, essoufflement, soulagé en trois mois, guéri en onze mois (14 mars 1921 et définitivement comme en fait foi l'attestation du 8 décembre 1921 ; *Mme Amelie PICHET, 11, rue Montbrun, Paris (14e arrt)*, atteinte depuis deux ans de tuberculose pulmonaire avec crachements de sang, amaigrissement, douleurs thoraciques, fièvre légère, guérie en 15 mois (en août 1910) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 17 décembre 1921 ; *Mme BAZIRE, à Turretot, par Gonneville-la-Mallet (Seine-Inférieure)*, atteinte depuis cinq mois de tuberculose pulmonaire avec très forte fièvre, sueurs nocturnes très abondantes, quintes de toux douloureuses, amaigrissement de 15 kilogs, épuisement interdisant tout travail, améliorée en trois semaines, guérie en quatre mois, a repris ses forces, son embonpoint, peut travailler, comme en fait foi l'attest. du 26 déc. 1921 ; *M. Désiré CHAUVIN, à Dorignies, près Douai (Nord)*, atteint depuis cinq ans de tuberculose pulmonaire à la suite de 40 années de travail dans la mine, avec vomissements de sang, impossibilité de rester au lit, les étouffements l'obligeant à dormir dans un fauteuil, enflure des jambes, abondants crachats verts et jaunes, amélioré en trois mois, guéri en onze mois (novembre 1912) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 7 janv. 1922 ; *Mme Germaine ROBERT, 23, rue Joinville, à Pantin (Seine)*, atteinte depuis un an de congestion pulmonaire tuberculeuse avec forte fièvre continue, crachements de sang, exténuation des forces, améliorée en trois mois, guérie en dix mois (décembre 1915) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 7 janvier 1922 ; *Mme PONTET, 14, rue Linois, Paris (15e arrt)*, atteinte depuis 14 mois de lésions tuberculeuses pulmonaires constatées à la radiographie à l'hôpital Boucicaut, avec affaiblissement, crachats sanglants, points de côtés, amaigrissement, un peu de fièvre, améliorée dès le début du traitement, guérie en 6 mois (juil. 1919) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 11 janvier 1922. — Le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, envoie, gratis et franco, sur demande, sa Méthode Nouvelle de *Traitement des Tuberculoses* avec un questionnaire pour *Consultations Gratuites* par correspondance. Il expédie, à domicile, par poste, un grand flacon d'Elixir DUPEYROUX contre 11 francs, en mandat-carte. Consultations, 5, Square de Messine, Paris, tous les jours, non fériés, de 10 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Émission de Bons du Trésor
6 %
à trois, six ou dix ans

REMBOURSABLES A 500 fr. le 8 Décembre 1925.
A 515 fr. le 8 Décembre 1928.
OU A 540 fr. le 8 Décembre 1932.
au gré du porteur

Prix d'Émission : 495 francs

Ces Bons sont exempts d'Impôt

La souscription est ouverte du **5 Mars** au **7 Avril**, le Ministre des Finances s'étant réservé la faculté de la clore avant cette date.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES AUX GUICHETS SUIVANTS :

Caisse Centrale du Trésor (Pavillon de Flore) ; **Trésoreries Générales** ; **Recettes des Finances** ; **Perceptions** ; **Recettes de l'Enregistrement** ; **Recettes des Douanes et des Contributions Indirectes** ; **Bureaux de Postes** ; **Banque de France** ; **Recette Municipale de la Ville de Paris** ; **Banques** ; **Etablissements de Crédit** ; **Agents de Change et Notaires.**

HORTICULTURE — ARBORICULTURE
MAGNAN Casimir
Horticulteur
Jardin Public à DIGNE — Basses-Alpes

M

J'ai l'avantage de vous remettre ci-dessous une offre des principaux arbres fruitiers et d'avenues que j'ai encore de disponibles :

Abricotiers 1 an, greffés sur myrobollan,	5 fr. 00
Pêchers extra sur franc de 1 m. 70 à 2 mètres,	5 « «
— — — 1 mètre à 1 m. 70,	4 « 50
Poiriers 1 an, sur franc,	5 « 00
— sur cognassier,	4 « 50
Pommiers 2 ans, tige formée extra,	5 « 50
Pruniers 1 an, greffés sur myrobollan,	5 « 00
Cerisiers 2 ans, tige formée extra,	5 « «
Kaki 1 an,	5 « «
Griffes asperges 2 ans, extra, le cent	15 « «
— — — 2e choix, le cent	10 « «
— — 1 an, le cent	8 « «

Rosiers nains remontant, prix selon la grosseur ;
Tilleuls, Platanes, Maronniers, etc..., prix selon la grosseur ;
Arbustes à feuilles caduques et persistantes — Assortiment de plantes de serre — Dhalias à fleurs de Cactus, de Comos variés — Spécialité de plantes à massifs pour le printemps — Oignons à fleurs, etc, etc...

S'adresser à M. Alfred COLOMB, Pépinièriste
à Bourg-Reynaud, SISTERON

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

Médaille de Vermeil — 9, Boulevard Gassendi, DIGNE — Médaille d'Or

Spécialité de Chapeaux melusine et pannés

Réparations, Transformations, teinture pour Dames seulement

Succursales :
SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,
SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Faubourg La Baume

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE
Bijoux et articles pour Cadeaux
Orfèvrerie en écrins
Articles pour fumeurs - Or et Argent
Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe
Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils
de toutes marques
LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

Faites Réparer

Vos AUTOMOBILES - VOITURES
CAMIONNETTES - CAMIONS
au

Garage Moderne
FRANCIS JOURDAN

ECHANGE — VENTE

Rue de Provence — SISTERON

Représentant les meilleures marques d'Automobiles
Camionnettes et Voitures RENAULT de 6 à 40 HP
Cyclecars MATHIS et SALMSON
les plus rapides et les plus robustes

TRANSPORTS DE POIDS LOURDS
Location de camion à la journée -:- Prix réduit

OCCASION :
STOCK de Voiturettes, Voitures, Camionnettes et Camions de 2 à 5 tonnes.
PARFAIT ETAT -:- VENDU AVEC GARANTIE

MAISON FONDEE EN 1880

IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE
— MAROQUINERIE ---
ARTICLES de FANTAISIE et de BAZAR

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Fournisseur des principaux Etablissements Scolaires

Livres scolaires et classiques,
Cahiers *Le Sisteronnais* et *la Cigale*, papier de 1e choix, propriété de la maison Lieutier.
Encres noire et de couleur,
Cahiers de dessin et de musique,
Boites de compas et de peinture,
Papier à lettre fantaisie et ordinaire

Tous les parfums, toutes les crêmes

Factures - Têtes de lettres - Cartes, d'adresse et de visite - Enveloppes
Carnets à souches - Régistres,
Affiches de tous formats,
Prospectus - Programmes.

Albums à dessin - Portefeuilles.
Serviettes - Musettes - Plumiers,
Crayons noirs et de couleurs, règles
Romans - Livraisons

Le plus moderne des journaux

EXCELSIOR

Grand illustré quotidien à 20 cent.
PUBLIE
TOUS LES DIMANCHES
Un Magazine illustré en couleurs

EXCELSIOR-DIMANCHE

22 Pages — *Le N° ordinaire et le Magazine réunis* — 25 Cent.

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Prix des Abonnements pour les Départements :
"*Excelsior*" *quotidien* et "*Excelsior-Dimanche*"
Trois mois 18 fr. | Six mois 34 fr. | Un an 65 fr.
En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demander la liste et les spécimens des Primes gratuites *fort intéressantes.*

UN PRÊTRE envoie gratuitement méthode pour guérir ulcères variqueux, plaies des jambes, eczémas, toutes maladies de la peau et du cuir chevelu, maladies nerveuses : épilepsie, neurasthénie, maladies de l'estomac, des poumons, rhumatismes, troubles du retour d'âge, hémorroïdes, constipation, diabète, albumine. — Ecrire à M. l'abbé Lauret, curé d'Erveauville (Loiret). Timbre pr réponse.

POUR FAIRE **PONDRE les POULES** tous les jours
MÊME PAR LES PLUS grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
Demandez GRATIS et FRANCO
Notice donnant les moyens certains d'arriver à ce résultat garanti et d'éviter ainsi que de *guerir* toutes les *maladies des poules.*
Ecr. COMPTOIR D'AVICULTURE, PREMONTRÉ (Aisne)

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON